BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1076

65 – HAUTES-PYRÉNÉES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES

Ventes et cessions

487 731 051 RCS Tarbes.
INTER PYRENEES SKI PEYRAGUDES PAR ABREVIATION I.P.S.PEYRAGUDES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : I.P.S. PEYRAGUDES.
Capital : 27168.00 EUR.
Adresse : Résidence Valnea, 65240 Germ.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au BODACC relatif au projet commun de fusion. Pour la Société Absorbante. Dénomination : INTER PYRENEES SKIS PEYRAGUDES. Forme juridique : SASU. Adresse du siège où peut être consulté le projet de fusion : résidence Valnéa 65240 Germ. Montant du capital : 27.168 euros. Immatriculation au RCS de Tarbes n°487 731 051. Pour la Société Absorbée. Dénomination : SARRAT SPORTS. Forme : SASU. Adresse du siège où peut être consulté le projet de fusion : résidence Privilège, Peyragudes, 65240 Germ. Montant du capital : 8.000 euros. Immatriculation au RCS de Tarbes n° 348 977 646. Evaluation de l'actif et du passif : Actif de 417.734 euros - Passif de 312.015 euros. Rémunération de l'apport : En application de l'article L.236-3 II du Code de commerce, il ne sera procédé à aucun échange de titres et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante, la Société Mère détenant à ce jour la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbante et la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée et s'étant engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. Les actions de la Société Absorbée détenues par la Société Mère seront annulées du fait de la réalisation de la fusion. Il n'y a pas de prime de fusion. La Société Absorbante inscrira la contrepartie des apports de la Société Absorbée en report à nouveau. La fusion prendra effet sur le plan comptable et fiscal rétroactivement au 01/11/2025. La fusion deviendra définitive à l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables Date du projet commun de fusion : 22/09/2026. Date et lieu de dépôt au RCS au titre de chaque société participante : le 22/09/2026 au RCS de Tarbes..